



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Schœlcher, le mardi 14 avril 2020

Monsieur Pascal JAN
Recteur de l'Académie de la Martinique
Chancelier de l'Université
Directeur Académique des Services de
l'Education Nationale

1/6

à

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Recteur
Chancelier de l'Université
Directeur académique des
services
de l'Education nationale

Madame, Monsieur,

Téléphone
05.96.52.29.70

Fax
05.96.52.29.78

Mel
ce.cabinet@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schœlcher
Cedex

Notre pays affronte, depuis plusieurs semaines, une pandémie, dont chacun mesure l'ampleur et la gravité. Le Président de la République a annoncé, lundi 13 avril, la reconduction du confinement strict jusqu'au 11 mai. Cette décision contraint chacun de nous pour notre protection et celle de tous, notamment de votre enfant. C'est le sens premier de la fermeture des écoles, collèges et lycées jusqu'à leur réouverture *progressive* à compter du 11 mai (objectif), selon un calendrier à préciser et dans des conditions à définir en concertation avec les partenaires sociaux et la CTM. Il y « *aura à aménager des règles particulières, organiser différemment le temps et l'espace, bien protéger nos enseignants et nos enfants avec le matériel nécessaire* » (E. Macron, Président de la République). L'objectif est de limiter les inégalités scolaires, mises en évidence avec l'enseignement distanciel.

Cette crise sanitaire majeure survient après plusieurs semaines d'arrêt des enseignements, de l'école au lycée.

Comme parents, vous mesurez toutes les conséquences de ces deux crises sur la scolarité de votre enfant. Je sais que votre inquiétude est grande ; vos questions nombreuses. Elles me sont rapportées tant par les directeurs d'école, chefs d'établissement, enseignants et les fédérations représentatives des personnels et de parents d'élèves. Je m'entretiens régulièrement avec ces différents interlocuteurs depuis quatre semaines. Vous vous adressez aussi à la plateforme dédiée aux familles ([0800 289 972](tel:0800289972), <http://www.ac-martinique.fr/cid150722/informations-aux-eleves-et-aux-familles.html>). Vos demandes sont diverses. Beaucoup concernent le régime des examens. Sachez, pour votre bonne information, que nombre de renseignements figurent dans une foire aux questions, mise à jour quotidiennement (<http://www.ac-martinique.fr/cid151120/les-foires-aux-questions-faq.html>).

C'est pourquoi il est important de vous faire état de la gestion académique de la crise, orientée dès le premier jour sur la lutte contre l'accroissement des inégalités scolaires, au regard des questions pédagogiques, d'orientation, de poursuite d'études et des examens. J'évoquerai également le retour en classe et le plan d'urgence scolaire que nous engagerons avec votre appui et celui de la communauté éducative. L'avenir de votre enfant est notre priorité. Toutes les actions actuellement conduites et celles à venir s'inscrivent dans cet objectif.

1. LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Dès le lendemain de la fermeture des écoles, des collèges et des lycées, les directives ministérielles relatives à la continuité pédagogique et administrative ont été pleinement mises en œuvre (<http://www.ac-martinique.fr/cid150720/covid-19-pour-rester-informe-dans-l-academie.html>). Pilotée par l'inspectrice d'académie - Directrice académique adjointe de l'Éducation nationale, la cellule « continuité pédagogique » applique les mesures nationales en cherchant à les adapter au mieux à notre territoire. Elles reposent sur un principe clair : *aucun enfant ne doit être laissé au bord du chemin*. Tout mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités scolaires, telle est la priorité absolue que j'ai fixée à l'action académique.

Face à un enseignement distanciel, la première action fut de mener des enquêtes pour identifier les élèves qui ne pouvaient bénéficier des moyens déployés par le ministère (CNEP notamment). Sur cette base, des négociations locales avec La Poste et les principaux opérateurs téléphoniques ont été engagées dès le lundi 16 mars pour permettre à ces jeunes de pouvoir participer aux enseignements à distance ou sur supports pédagogiques papiers. Les accords obtenus - celui avec La Poste a fait l'objet d'un cadrage national - permettent à plus d'un millier de jeunes de poursuivre leur scolarité, dont ils étaient privés jusque-là. S'y ajoute le prêt récent, par la CTM, aux familles défavorisées de près de 1 000 tablettes et ordinateurs. C'est le fruit d'une enquête réalisée par l'académie.

À ce jour, 7 000 jeunes et leurs familles n'ont pas répondu à la moindre sollicitation académique. Le travail pour entrer en contact avec ces jeunes non-répondants se poursuit inlassablement et très activement.

Deuxième action : le suivi de votre enfant. Il est assuré tant par les professeurs de votre enfant que par le directeur de son école, le chef de l'établissement où il est scolarisé et leurs équipes (CPE, documentalistes, AED, AESH...). D'autres personnels participent à ce suivi comme les assistantes sociales, les personnels du service médical ou encore les psychologues de l'Éducation nationale, très actifs et impliqués dans leur domaine de compétence. Au cours de ces quatre semaines, leur engagement, leur investissement, leur inventivité ont été exceptionnels. Je sais, qu'à la suite du mouvement social, la confiance dans une partie de ces personnels a été sérieusement ébranlée. Mais je vous le dis : en cette période de crise, leur action est exemplaire. Le suivi pédagogique est remarquable. Le suivi social l'est tout autant pour les élèves en souffrance avec un point d'attention particulier pour ceux qui seraient, ou dont on pense qu'ils pourraient être en danger (ligne téléphonique 119).

En comité de pilotage Covid-19 (COPIL Territorial, placé sous la direction du préfet), j'ai rappelé que la collaboration des maires était précieuse et appréciée sur ce sujet. Leur vigilance est déjà grande. Elle est renforcée en cette période de confinement, synonyme de huis clos et donc de danger pour certains mineurs. Enfin, si votre enfant est en situation de handicap, des outils pédagogiques adaptés ont été fournis. La plateforme [Cap école inclusive](#) propose des ressources pour accompagner votre enfant. Sachez également que l'ordonnance du 25 mars 2020 relative à l'état d'urgence sanitaire Covid-19 proroge automatiquement pour une durée de 6 mois, les droits notifiés par les MDPH arrivant à échéance entre le 12 mars et le 31 juillet 2020.

L'adaptation forcée et contrainte aux outils numériques n'a pas toujours été facile, ni pour votre enfant, ni parfois pour ses professeurs. La charge de travail induite n'est pas négligeable or tous, en sus de l'accompagnement de votre enfant, avez, par ailleurs, des charges personnelles et familiales.

Le suivi pédagogique ne se limite toutefois pas aux classes virtuelles, aux leçons et aux échanges dématérialisés. L'humain est au cœur de l'enseignement. Le ministre a fortement insisté pour que votre enfant ou vous-même soyez contacté par téléphone au moins une fois par semaine. Les enfants en difficulté ou à besoins particuliers font l'objet d'une attention particulière de notre part. Les services et moi-même veillons à ce qu'aucun enfant ne soit délaissé. Nous répondons à vos sollicitations ([0800 289 972](tel:0800289972)).

2. L'ORIENTATION ET LA POURSUITE D'ÉTUDES

Je n'oublie pas que votre enfant est peut-être en situation d'effectuer des choix d'orientation et de poursuite d'études pour l'année prochaine. Qu'il soit en classe de 3^{ème} ou au lycée, votre enfant doit pouvoir bénéficier des conseils élémentaires pour son orientation. Son professeur principal intervient déjà sur le sujet. Les personnels des Centre d'information et d'orientation (CIO) sont, par ailleurs, toujours disponibles et joignables soit par l'intermédiaire du CIO, soit par les espaces numériques de travail des établissements. J'ai demandé également au service académique de l'information et de l'orientation de participer à la « nation apprenante », qui connaît un vif succès en Martinique. Des programmes sur les médias radio et télévision seront prochainement consacrés à ces questions. Je vous invite à suivre la programmation de ces émissions (<https://tinyurl.com/w9zhuly>).

Enfin, comme les deux années précédentes, tout sera mis en œuvre pour que chaque bachelier soit "affecté" dans un établissement d'enseignement supérieur à la rentrée prochaine dans les meilleures conditions. Une réflexion sera à mener pour proposer aux bacheliers volontaires une remise à niveau eu égard aux retards engendrés par les crises sociale et sanitaire.

3. LES EXAMENS

4/6

Ils sont maintenus. Ils se dérouleront, toutefois, selon des modalités différentes, compte tenu des contraintes imposées par la crise sanitaire.

Un principe général : **Les épreuves terminales sont remplacées par le contrôle continu**. Les jurys d'examen et d'harmonisation se baseront sur le livret scolaire (notes obtenues avant et après l'arrêt des enseignements, appréciations, assiduité...) pour délivrer les diplômes suivants : DNB, BEP, CAP, baccalauréat général, technologique ou professionnel, BTS ou encore CFG. Les coefficients des disciplines sont maintenus.

- Pour le baccalauréat

Les notes des épreuves anticipées de français passées en première sont conservées. Les oraux de rattrapage sont maintenus. Ils se tiendront début juillet. La session traditionnelle de septembre, pour les candidats empêchés, se tiendra également.

Je vais demander aux inspecteurs de porter une attention particulière pour les élèves ayant une moyenne inférieure à 8/20. La privation de très nombreuses semaines d'enseignement et des épreuves terminales est de nature à léser des élèves qui auraient pu progresser au cours de l'année scolaire et réussir les épreuves finales. Les jurys d'examen détermineront les critères d'appréciation pour permettre à ces élèves de passer les épreuves orales (motivation, assiduité...).

S'agissant des séries générales et technologiques du BAC, la deuxième session des épreuves communes de contrôle continu (E3C2) pour les élèves de 1^{ère} est annulée. La note globale, pour ces épreuves, sera la moyenne de la première session, passée dans toutes les académies à l'exception de la nôtre pour les élèves scolarisés dans l'enseignement public (cf. point suivant), et de la troisième, qu'ils passeront en milieu d'année de terminale. Quant aux épreuves de la spécialité abandonnée en terminale et de l'enseignement scientifique, prévues pendant les E3C2, ce sont là aussi les notes de contrôle continu qui seront prises en compte.

Des exceptions / aménagements : Pour les épreuves anticipées de français (1^{ère}), les écrits sont annulés et remplacés par la moyenne des notes obtenues en cours d'année, hors période d'arrêt des enseignements.

En revanche, l'oral est maintenu : il se tiendra fin juin-début juillet sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. Il portera sur des textes moins nombreux en voie générale et en voie technologique pour tenir compte de l'arrêt des enseignements. Ainsi il s'agit de ne léser aucun élève et de respecter au maximum l'égalité entre candidats. L'épreuve de l'oral en français permet, en effet, à de nombreux jeunes de révéler des compétences d'analyse littéraire qu'ils n'arrivent pas toujours à déployer aussi bien à l'écrit.

La première session d'E3C (E3C1) -classe de première- n'est pas annulée. L'académie de Martinique est la seule académie qui a été dans l'impossibilité d'organiser ces épreuves, du moins pour les lycées publics. Par application du principe d'égalité, ces épreuves doivent se tenir. Leur déroulé est suspendu à la réouverture des lycées.

- Pour les BTS

Le diplôme national du BTS sera attribué sur le fondement du contrôle en cours de formation déjà effectué et du livret scolaire. Sur décision du jury d'examen, les candidats non admis après étude du livret scolaire pourront être autorisés à passer le BTS à la session de septembre. En l'absence de la délivrance d'un livret scolaire ou de formation, la session est reportée au mois de septembre. Les candidats passeront les épreuves auxquelles ils étaient normalement inscrits pour la session de juin et les sujets d'examen initialement prévus pourront être utilement mobilisés sans difficulté.

- Pour le Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)

Les épreuves sont reportées en juillet. Un arrêté actera ces changements de date.

4. ET APRÈS ?

La crise sanitaire, conjuguée à la crise sociale, privent votre enfant de plusieurs mois de classe. Ces situations exceptionnelles par leur ampleur impactent lourdement ses apprentissages et la maîtrise des fondamentaux disciplinaires.

Comme je vous l'ai dit, le travail remarquable réalisé dans le cadre de la continuité pédagogique amortira les retards probablement constatés pour une partie des élèves, par évaluation en retour de classe. Trois réalités s'imposent néanmoins : l'enseignement à distance n'est pas celui réalisé en présentiel, même s'il peut permettre un suivi plus individualisé des élèves ; les retards causés par les blocages des structures scolaires sont importants, malgré les alternatives trouvées pour maintenir les liens entre votre enfant et ses professeurs, très inégaux de surcroît ; la perte d'habitude d'aller en classe et de travailler en collectif s'ajoutent aux effets de ces altérations.

Ces éléments m'ont convaincu qu'il était impérieux de mettre en place un **plan de mise à niveau renforcé pour l'année 2020-2021 (MNR)**. Son but ? Que votre enfant achève sa prochaine année scolaire en ayant atteint le niveau académique attendu et sans retard cumulé. C'est d'autant plus impératif si votre enfant rencontre des difficultés.

Pour ce faire, un groupe de travail, déjà à l'œuvre, me remettra un rapport courant mai, assorti de propositions pour organiser la prochaine année scolaire. Elles seront présentées au sein des instances représentatives de l'Éducation nationale. C'est une priorité absolue. On ne peut accepter, sans réagir, que les événements actuels et passés hypothèquent l'avenir de générations de jeunes Martiniquais. Ce plan d'urgence scolaire reposera sur le volontariat des participants, des professeurs comme des familles. Il impliquera probablement des aménagements dans l'organisation scolaire, une priorisation des projets pédagogiques... si l'on veut que votre enfant n'accumule pas des retards sur les apprentissages fondamentaux.

6/6

Votre soutien sera décisif dans sa mise en application, comme le concours de la communauté éducative.

Avec l'assurance de tout mon soutien et de toute ma confiance,

Prenez soin de vous et de vos proches.

Pascal JAN
Recteur de Martinique
Chancelier des Universités



Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades